

Index égalité professionnelle Femmes-Hommes

Année de calcul : 2024

Date de début 01/01/2024 => Date de fin 31/12/2024

Nombre de salariés pris en compte : 71

INDEX EGALITE FEMME-HOMME

Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points votre index ne peut être calculé.
45 points sur un maximum de 45 pouvant être obtenus

INDICATEUR ECART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes) représentent moins de 40% des effectifs.

INDICATEURS DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	Taux d'augmentation	
	Femme	Homme
Taux de salariés augmentés	1.41%	5.63%

Votre résultat en nombre
équivalent de salariés* est
0,8

Votre note obtenue est
35/35

** Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.*

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIES AUGMENTEES DANS L'ANNEE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentation pendant la période de congé maternité.

INDICATEUR DE NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARM LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Votre résultat final est
4
*Les hommes sont
sur-représentés*

Votre note obtenue est
10/10